



Déclaration de la Guinée-Bissau relative à la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Première Diapositive:

Introduction

Excellences, Mesdames et Messieurs les Délégués, Monsieur le Président,

C'est avec un profond honneur que je prends la parole devant vous aujourd'hui au nom de la Guinée-Bissau. Nous sommes particulièrement heureux de participer à cette réunion cruciale qui précède la cinquième conférence de revue de la Convention qui se tiendra en novembre cette année sous la présidence du Royaume du Cambodge. C'est pour nous l'occasion de remercier l'engagement de la présidence au cours de cette année et également le travail de l'équipe de l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention.

Cette réunion est un témoignage de notre engagement collectif à éliminer la menace des mines antipersonnel et à assurer un avenir plus sûr pour toutes et tous. **NEXT**

Deuxième Diapositive :

Contexte

Depuis que la Guinée-Bissau a signé la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en 2001, nous avons travaillé assidûment pour remplir nos



obligations. En 2012, nous avons eu l'honneur d'annoncer que nos objectifs de déminage, conformément à l'article 5 de la Convention, étaient atteints. Cependant, entre 2014 et 2021, notre pays a été témoin de 13 accidents tragiques impliquant des engins explosifs, qui ont coûté la vie à soixante-treize (73) personnes. Le dernier incident, qui a eu lieu en janvier 2021, a mis en lumière la persistance du danger.

Face à cette réalité, la Guinée-Bissau a sollicité en 2021 une prolongation de l'article 5 de douze (12) mois pour reprendre ses efforts de déminage. En 2022, la Guinée-Bissau a demandé et obtenu une prolongation de vingt-quatre 24 mois, qui nous permet de continuer notre travail jusqu'au 31 décembre 2024. Reconnaisant l'ampleur de la tâche restante, nous avons soumis cette année une nouvelle demande de prolongation de 36 mois, jusqu'au 31 décembre 2027. Cette prolongation est cruciale pour nous permettre de répondre pleinement à nos obligations en vertu de l'article 5 de la Convention. **NEXT**

Troisième Diapositive :

Progrès Réalisés 1/2

Malgré des défis considérables, la Guinée-Bissau a accompli des progrès significatifs au cours des dernières années. En 2023, bien que nous n'ayons pas pu initier la campagne nationale d'Enquêtes Non Techniques comme prévu, nous avons accrédité un opérateur national, HUMAID, ainsi que deux opérateurs internationaux, Halo Trust et Mine Advisory Group. Nous avons organisé des ateliers essentiels sur la classification des terres et avons formé notre personnel et celui de HUMAID, aux techniques de neutralisation et de destruction des explosifs.



Nous avons également pu former nos personnels et ceux de nos partenaires sur les Enquêtes non techniques et l'Education aux Risques aux Engins Explosifs.

Nous avons également mis à jour nos processus de gestion de l'information et développé un certain nombre de normes nationales. **NEXT**

Quatrième Diapositive:

Progrès Réalisés 2/2

Depuis 2023, soit dix (10) ans après les dernières opérations, les opérateurs ont pu être de nouveau déployés sur le terrain.

Les activités NEDEX menées ont permis de dépolluer cinquante-cinq mille deux-cent dix mètres carrés (55 210 m²) de terrain dans la région de la capitale, Bissau, avec le retrait et la destruction de 477 restes d'explosifs de guerre.

Au cours des derniers mois, la Guinée-Bissau avec l'appui des opérateurs a relancé les enquêtes non-techniques dans les zones suspectées contaminées et a intensifié ses efforts d'éducation aux risques en direction des communautés.

NEXT

Cinquième Diapositive :

Défis Restants

Malgré ces avancées, la Guinée-Bissau continue de faire face à de nombreux défis. Les ressources financières disponibles, bien que cruciales, ne sont pas suffisantes pour nous permettre de réaliser des progrès significatifs par rapport au



plan d'action que nous avons présenté en 2022. Les efforts financiers des Royaumes de Norvège et des Pays-Bas, bien que précieux et que nous remercions, sont limités par rapport aux besoins de notre programme de déminage humanitaire.

Bien que nos différents partenaires nous aient fourni des moyens financiers, techniques et logistiques, nos ressources humaines restent insuffisantes, surtout dans le domaine de la gestion de l'information. Le département de gestion de l'information, qui est crucial pour le bon déroulement des opérations, manque de fonds et de personnel qualifié. Nous avons prioritairement besoin de personnels techniques formés et en mesure de répondre aux normes internationales de lutte anti mines afin de mettre en place un système de gestion de l'information solide nous permettant de guider nos activités et contribuer à répondre à l'ensemble de nos obligations vis-à-vis de la Convention. **NEXT**

Sixième Diapositive :

Durée Demandée et Justification

Pour ces raisons, le gouvernement bissau-guinéen sollicite une prolongation de trente-six 36 mois de ses obligations nées de l'article 5 de la Convention, jusqu'au 31 décembre 2027. Nous prévoyons que le reste de l'année 2024 sera consacrée à la mobilisation de fonds auprès du gouvernement de Guinée-Bissau et de nos partenaires internationaux pour renforcer et développer les actions entreprises depuis 2022.

En 2025, nous avons l'intention de renforcer nos capacités opérationnelles pour mieux comprendre l'étendue et la nature de la contamination qui affecte notre



pays. En effet, les premières interventions, tendent à indiquer que la majeure partie de la contamination restante au niveau national serait le fait de restes explosifs de guerre. En 2026, nous prévoyons de conclure l'enquête technique nationale, dont les résultats orienteront nos activités de déminage.

Avant cette date, il est essentiel de développer nos ressources humaines et matérielles pour répondre aux différents besoins identifiés qui soient relatifs aux enquêtes, à l'assistance aux victimes, à l'éducation aux risques et à la dépollution.

NEXT

Septième Diapositive :

Budget Requis

En ce qui concerne les financements de nos activités de déminage humanitaire, la Guinée-Bissau doit encore s'assurer d'un appui financier substantiel de ses partenaires internationaux pour mettre en œuvre son plan d'action. Sans ces fonds, la Guinée-Bissau ne sera pas en mesure de réaliser l'ensemble des activités prévues. Tout retard compromettrait la mise en œuvre efficace du plan proposé.

Le budget soumis avec la demande d'extension n'excède pas les huit millions de dollars (8 000 000 USD), somme relativement faible comparativement à des pays présentant une forte contamination. L'atteinte du financement de notre plan d'action permettrait de définitivement mettre la Guinée-Bissau sur le chemin de la complétion de ses obligations. Il est essentiel que nous puissions sécuriser les ressources nécessaires pour poursuivre nos efforts de déminage et protéger nos citoyens des dangers des engins explosifs. La mise en œuvre effective de notre plan d'action serait la possibilité avant 2030 d'avoir un nouvel Etat libre de mine et un succès additionnel dans l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés



**GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU**

**MINISTERIO DA DEFESA NACIONAL E DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA
SECRETARIA DE ESTADO DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)
GABINETE DO DIRETOR NACIONAL**

dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines anti personnel.

NEXT

Huitième Diapositive :

Conclusion

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers la délégation algérienne pour sa visite au Centre National de Coordination de l'Action Anti Mines (CAAMI) en mai 2024. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la coopération sud-sud, telle que promue par la Convention sur les Mines Antipersonnel et la Présidence algérienne du Comité de Coopération et d'Assistance Internationale. Nos remerciements vont particulièrement au gouvernement algérien et à la délégation pour leur engagement et leur soutien.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'opportunité donnée de présenter les progrès et les défis de la Guinée-Bissau. Nous restons déterminés à remplir nos obligations en vertu de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et à travailler ensemble pour un monde libre de mines.

Merci pour votre attention !



GOVERNO DA GUINÉ-BISSAU
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS
(CAAMI)



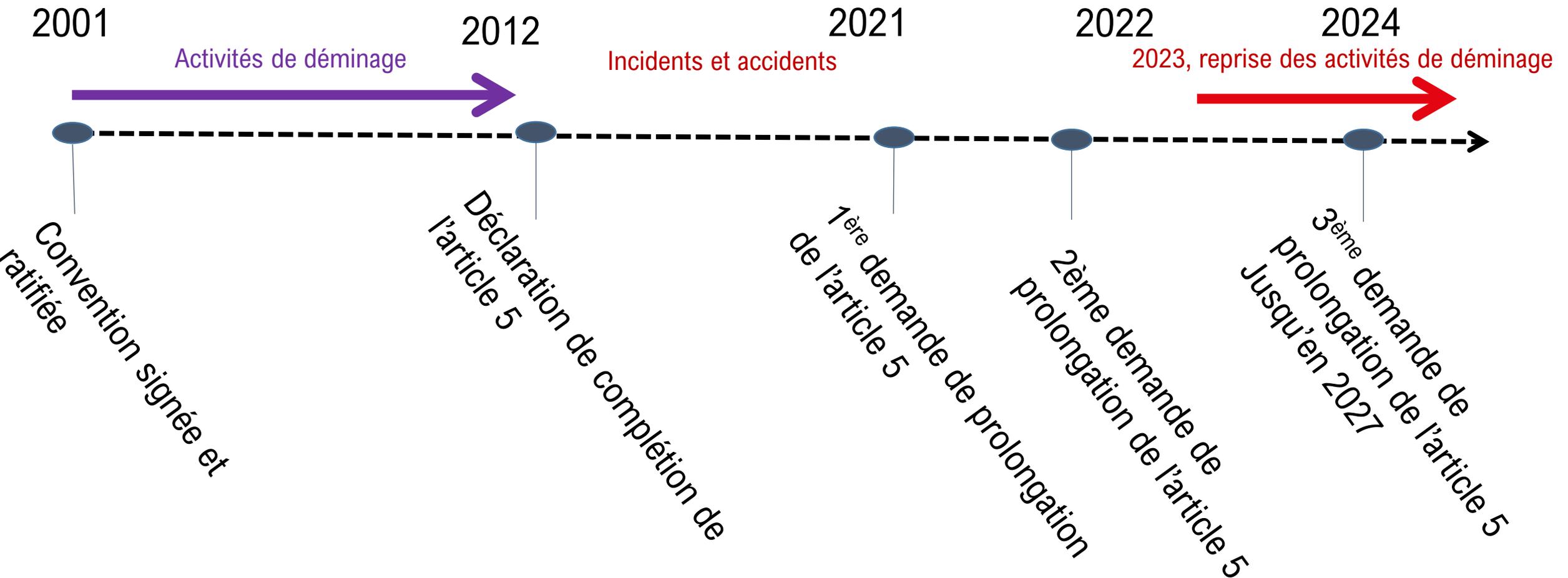
ACTION HUMANITAIRE CONTRE LES MINES EN GUINÉE-BISSAU

INTERSESSION
18 - 20 JUIN 2024
GENÈVE



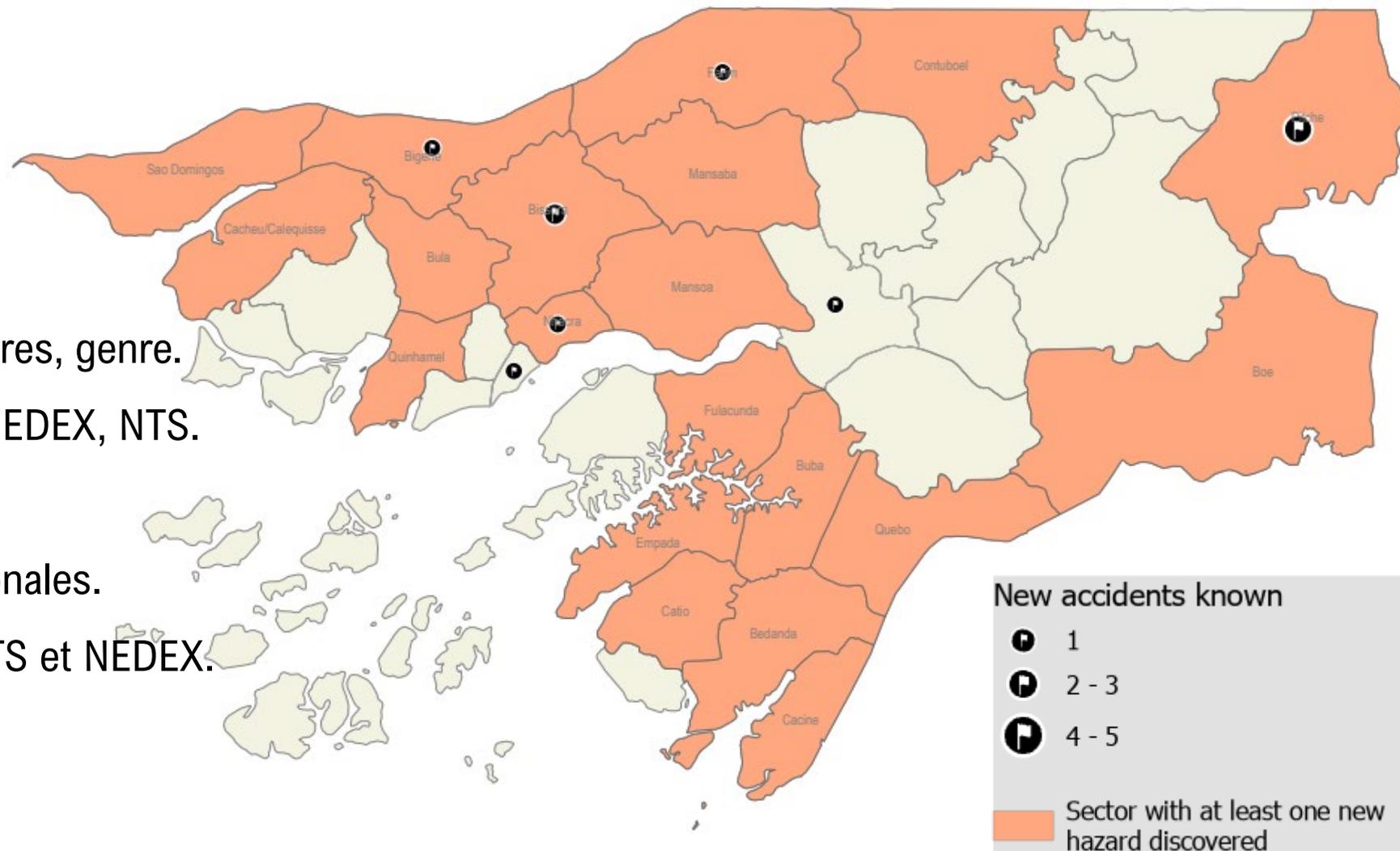


CONTEXTE DE LA GUINEE-BISSAU

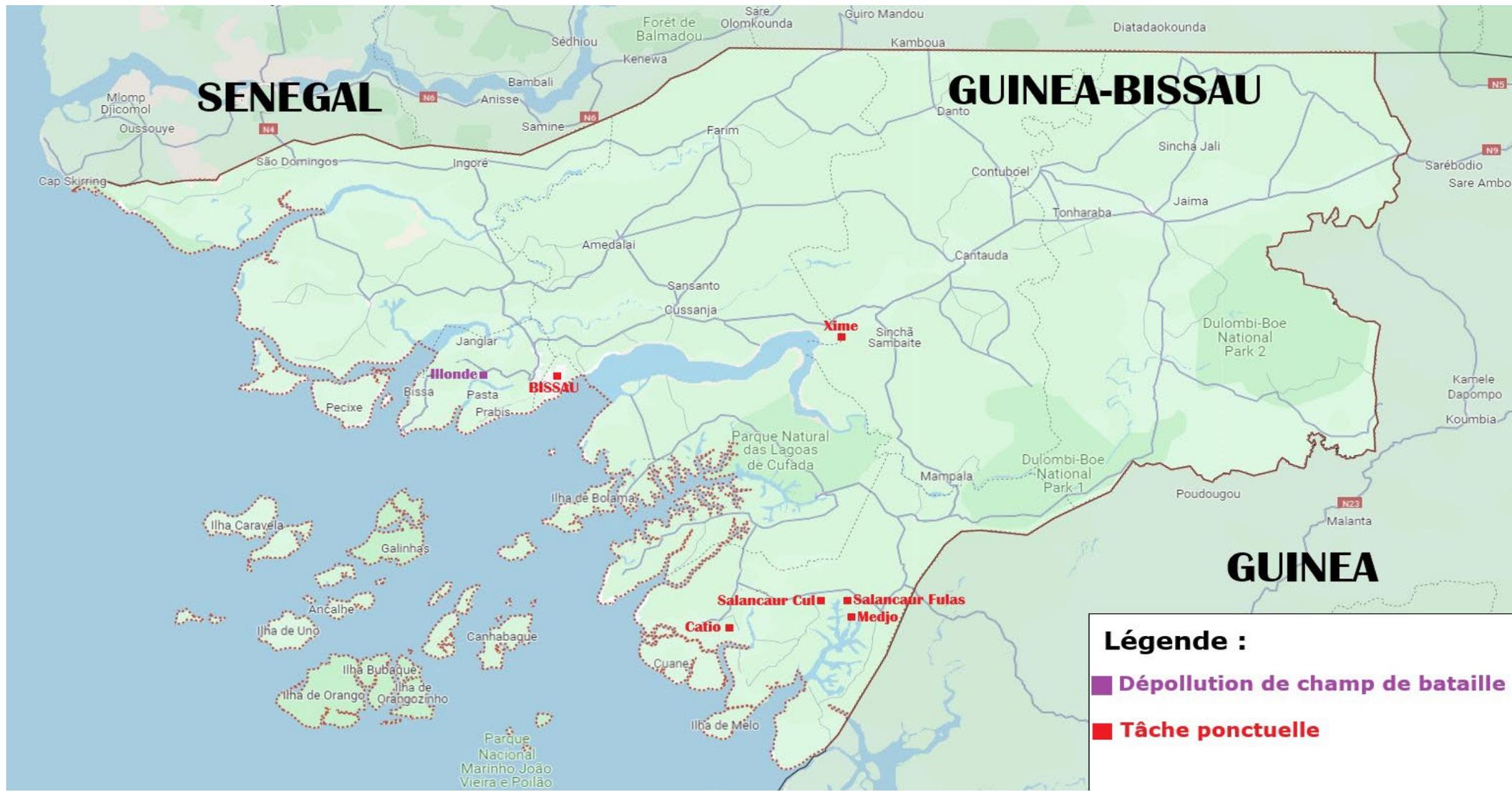


PROGRÈS RÉALISÉS 1/2

- ✓ Accréditation.
- ✓ Ateliers IM, classification des terres, genre.
- ✓ Formation et recyclages EREE, NEDEX, NTS.
- ✓ Ligne Verte (hotline).
- ✓ Développement de normes nationales.
- ✓ Déploiement d'équipes EREE, NTS et NEDEX.
- ✓ Dépollution 55 210 m².

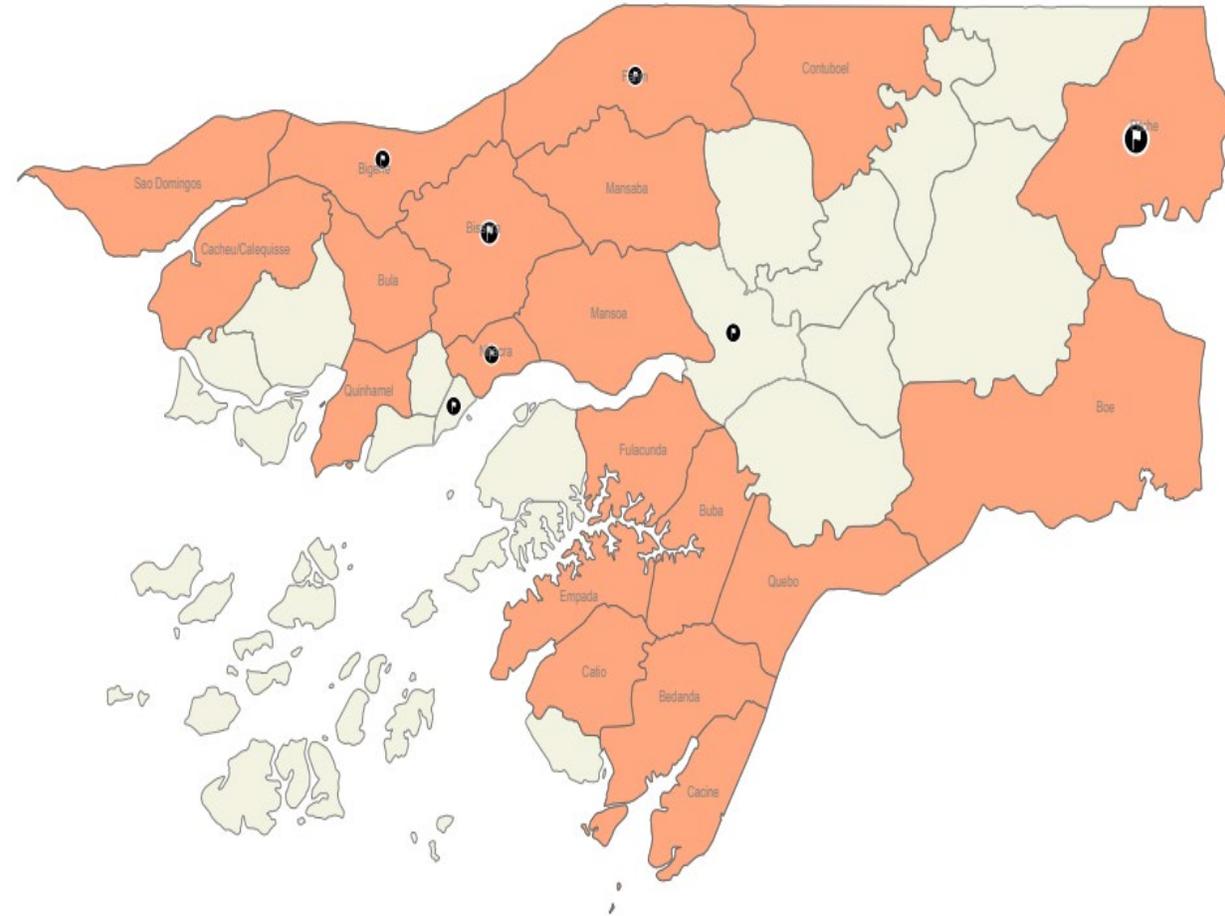


PROGRÈS RÉALISÉS 2/2



Défis restants

- Les ressources financières
- Le département de gestion de l'information





GOVERNO DA GUINÉ-BISSAU

CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)



Durée demandée et justification

	2024	2025	2026	2027
Objectifs clefs	Mise en œuvre de l'enquête non-technique nationale			
	Mise en œuvre des activités de marquage et dépollution en accompagnement de l'enquête non-technique			
	Mise en œuvre des activités de marquage et dépollution en fonction des besoins et priorités identifiés			
Activités	1. Développement d'un système de gestion de l'information : - Développement d'un système de gestion de l'information (formulaire de collecte , base de données, outils d'analyse et de visualisation) - Récupération des données historiques, vérification et transfert vers un système de gestion de l'information - Développement d'un plan de suivi et d'évaluation			
	2. Développement des standards nationaux prioritaires en ligne avec les normes internationales de l'action contre les mines : - Finalisation et validation des normes nationales prioritaires par l'autorité nationale			
	3. Mise en œuvre des enquêtes non-techniques au niveau national : - Plannification) - Mise en œuvre - Gestion de la qualité - Suivi et évaluation			
	4. Mise en œuvre des activités de de dépollution ciblées et de marquage du danger : - Plannification - Mise en œuvre - Gestion de la qualité - Suivi et évaluation			
	5. Mise en œuvre des activités d'éducation aux risques : - Plannification - Mise en œuvre - Gestion de la qualité - Suivi et évaluation			
	6. Définition de la stratégie de gestion du risque résiduel			
	7. Renforcement des capacités du personnel du CAAMI et des opérateurs nationaux sur des sujets transversaux			
	8. Recherche de financements			



GOVERNO DA GUINÉ-BISSAU
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)



Budget requis pour la mise en œuvre (2024 - 2027)

Description	Montant annuel en USD				TOTAL USD
	2024	2025	2026	2027	
Fonctionnement général CAAMI	205,567	256,667	190,167	190,167	842,567
Développement du système de gestion de l'information	13,833	68,333	65,000	43,333	190,500
Développement des normes nationales	0	76,667	0	0	76,667
Enquête non-technique au niveau national	420,250	837,792	665,125	136,000	2,059,167
Activités techniques (dépollution d'urgence et marquage)	549,092	549,092	549,092	549,092	2,196,367
Education aux risques	124,375	109,917	109,583	106,583	450,458
Collecte de fonds	3,000	8,667	8,667	4,333	24,667
Renforcement des capacités du CAAMI et des opérateurs	4,000	8,000	8,000	8,000	28,000
Développement d'une stratégie de gestion du risque résiduel	0	5,000	5,000	5,000	15,000
SOUS-TOTAL	1,320,117	1,920,133	1,600,633	1,042,508	5,883,392
Frais généraux	396,000	576,000	480,000	313,000	1,056,000
TOTAL	1,716,117	2,496,133	2,080,633	1,355,508	7,648,392



GOVERNO DA GUINÉ-BISSAU
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Contact

Organisation : CAAMI

Directeur National : Nautan Mancabu

Email : caami1792001@gmail.com

Téléphone: +245 95 61 67 942